



Cahier des charges

En vue d'un

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE DEPANNAGE DES
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE LA COMMUNE DE
SAINT-SATURNIN ET DU SIVOS DE LA MONNE**



Le présent contrat est soumis aux dispositions du code des Marchés publics

Il est établi

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La commune de Saint-Saturnin, et le SIVOS

Représentés par son maire M. PAILLOUX, représentant du pouvoir adjudicateur

Et

La Société.....

Représentée par.....

Après consultation, analyse des offres puis mise au point du contrat,

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : CONSISTANCE DES INSTALLATIONS

GRUPE SCOLAIRE DE LA MONNE :

- 2 Chaudières OERTLI GMR Type 5065
- 1 Neutralisateur de condensats
- 1 Circulateur WILO TOP-E25/1-7
- 1 Circulateur WILO TOP-S30/10
- 1 Circulateur SALMSON Type SXM40-40
- 1 Circulateur SALMSON Type SXM32-35
- 1 Circulateur GRUNDFOS Type UPS25-70
- 1 circulateur GRUNDFOS Type Magma 1 25-80-180
- 1 Circulateur WILO Type Stratos 25/1-8
- 1 Circulateur WILO Type Stratos PICO 30/1-6
- 2 Ensembles de régulation V3V et Servo-moteur SIEMENS Type SQS35
- 1 Vase d'expansion GITRAL Type MB50
- 1 Vase d'expansion FLEXCON de 10 litres
- 1 Vase d'expansion WATTS de 18 litres
- 1 Compteur EF
- 1 Disconnecteur

MAIRIE et SALLES DES ASSOCIATIONS :

- 1 Chaudière VIESSMANN Vitola Biferal 2 Type B2-58 de 68 Kw
- 1 Pompe chauffage Grundfos Type CC2-160
- 1 Régulateur VIESSMANN Type Tretramatik
- 1 Ensemble de régulation Sauter comprenant le régulateur et une V3V et son servo-moteur
- 1 Vase d'expansion de 80 litres
- 2 Unités Unit gaz

SALLE DES FETES DE LA GRANGE DE MAI :

- 1 chaudière DE DIETRICH Type MC35E
- 1 ensemble de régulation SIEMENS
- 1 SIEMENS RLU210
- 1 SIEMENS SEH62.1
- 1 SIEMENS SEM63.3
- 1 Circulateur WILO Type TOP S25/7
- 1 Circulateur WILO Type SMART 30
- 1 Ensemble de régulation V3V et Servo-Moteur SIEMENS Type SQS65
- 1 Ensemble de Régulation HONEYWELL Type 4013
- 1 vase d'expansion FLEXCON de 35 litres
- 1 ballon ECS DE DIETRICH SR 130
- 1 Circulateur SALMSON Type NXL

SALLE DES FETES DE CHADRAT :

- 1 chaudière murale SAUNIER MURALE Type ISO MAX F28E2

Cette liste sera mise à jour annuellement par le service technique de la commune et, en cas de modification entraînant des plus ou moins-values au contrat, des avenants réguliers seront établis.

ARTICLE 2 : LES VISITES D'ENTRETIEN ET DE DEPANNAGE

Selon le tableau ci-dessous :

NOMENCLATURE DES SERVICES	
CHAUDIERE	PERIODICITE
Mise en service du chauffage Contrôle d'étanchéité gaz, resserrage des raccords et joins si nécessaire Contrôle du vase d'expansion Contrôle du bon fonctionnement de la régulation Contrôle pression eau circuit de chauffage, purge si nécessaire Contrôle du fonctionnement des circulateurs Contrôle et essais des organes de sécurité, thermostats, pressostats Nettoyage complet de la rampe, sonde, corps de chauffe Ramonage de la chaudière Contrôle de la combustion Ramonage du conduit de fumée Relevé des compteurs eau et gaz Arrêt du chauffage Renseignement du livret de chaufferie	ANNUELLE
REGULATION	
Paramétrage des régulateurs et des automates selon le planning Client Vérification asservissement des matériels à leurs commandes	ANNUELLE

Dans le cadre des visites programmées et des interventions de dépannage, le technicien devra prévenir de la date et de l'heure d'intervention auprès du secrétariat de la mairie. Lors de la première campagne d'entretien, le technicien de la société de service sera guidé géographiquement par la personne du service technique chargée de la conduite des chaufferies.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT ET FACTURATION

Le montant du contrat total correspond à la somme des différents coûts par site, selon le détail ci-joint.

TABLEAU A COMPLETER

SITES	COUT PAR SITE €HT
MAIRIE ET SALLES ASSOCIATIONS	
SALLE DES FETES :LA GRANGE DE MAI	
SALLE DES FETES ET LOGEMENT DE CHADRAT	
GROUPE SCOLAIRE : L'ECOLE DE LA MONNE	
MONTANT TOTAL DU CONTRAT	

La facturation interviendra à la fin de chaque semestre (paiement en deux fois). **L'entretien des équipements du groupe scolaire fera l'objet d'une facture spécifique** libellée au nom du SIVOS de la Monne (à la fin de chaque semestre)

ARTICLE 4 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat sera souscrit pour 3 années mais pourra être résilié à tout moment avec un préavis de 6 mois.

La date d'effet du contrat sera le 1^{er} avril 2020. Il s'achèvera donc le 30 mars 2023.

ARTICLE 5 : PRISE EN CHARGE DES INSTALLATIONS

Le prestataire devra dans le cadre de son contrat effectuer une prise en charge des installations, et établir un état des lieux des matériels avant la date limite du 1^{er} juillet 2020.

ARTICLE 6 : OPTION TRAVAUX

Dans le cadre du contrat, le prestataire devra faire parvenir des offres de prix de travaux pour les sites suivants :

MAIRIE :

Le remplacement de la chaudière avec la séparation des réseaux de chauffage entre les trois bâtiments.

La mise en place de la régulation afin de pouvoir piloter annuellement les circuits de chauffage indépendamment.

ECOLE :

La reprise de l'ensemble de la régulation de l'école afin de pouvoir piloter annuellement les circuits de chauffage indépendamment.



ARTICLE 7 : OPTION CONTRAT DE MAINTENANCE ET PRESTATION DE TRAVAUX

Le prestataire devra faire parvenir une proposition financière comprenant la maintenance des installations pour une durée de 3 ans, et la réalisation des travaux dès la 1^{ère} année de contrat selon l'option proposée article 6.

ARTICLE 8 : CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

La société de service doit indiquer dans cet article les conditions générales de ses interventions.

ETABLI à Saint-Saturnin, le

Le Maire

Christian PAILLOUX

Lu et accepté àle.....

La société de services